

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 280

AMENDEMENT

présenté par

M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 21 par la phrase suivante :

« Afin de garantir la capacité opérationnelle et la fidélisation des réservistes, le financement de la réserve opérationnelle s'établit au minimum à un milliard d'euros à partir de 2027. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport d'information N°1564 « De la professionnalisation à l'hybridation, pour une transformation de notre défense » des députés Thomas Gassilloud et Damien Girard souligne que l'un des enjeux des conflits de haute intensité est la capacité à générer rapidement de la masse en cas de crise et s'appuyer sur une société préparée et disponible.

Cet objectif, c'est notamment celui de la réserve opérationnelle, dont la LPM 2024-2030 prévoit qu'elle atteigne 80 000 réservistes. Nos plus de 40 000 réservistes sont pourtant confrontés aux difficultés qu'impose le cadre budgétaire bien trop contraint de la réserve : 220 millions de crédits T2 et 15 millions de crédits hors T2 pour 2025.

Les conséquences sont devant nous : équipement partagé entre plusieurs réservistes, paiement en retard de plusieurs mois voire années, manque d'implication dans les entraînements et de débouchés opérationnels concrets...

La revalorisation de la réserve conduite par le Ministère des Armées et le Chef d'État-major des Armées doit passer par une valorisation symbolique du réserviste mais aussi par une concrétisation budgétaire. Celle-ci est efficace car le gain en masse opérationnelle et en compétence des réservistes est important au regard du coût limité de cet outil.

Le présent amendement vise donc à consolider l'augmentation budgétaire pour la réserve opérationnelle prévue par la Loi de Finances 2026 et le projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire en fixant un plancher d'un milliard d'euros lui étant consacré à partir de 2027.

Cet effort budgétaire peut appuyer la construction d'une troisième division hybride « low tech low cost » reposant majoritairement sur les réservistes, susceptibles d'emploi opérationnel réel et de former un véritable corps d'armée, gage de crédibilité stratégique tout en constituant un apport à la résilience du territoire national.

Les signataires soulignent que le coût réel de cette mesure peut être financé par plusieurs propositions issues du rapport d'information.